

## L'argent cher

*Comme de la pluie et du beau temps, des calmes plats et des coups de tabac, pourquoi s'étonner si l'argent est cher ou bon marché? Les vieux bourlingueurs de la finance suisse en ont vu d'autres. Est-ce si lointain — moins de dix ans — les emprunts obligataires de premier ordre à 8%, 8¼%, le fédéral à 7½? L'amplitude actuelle reste dans le cadre des graphiques ordinaires; la pointe ne crève pas la marge supérieure.*

*La dernière hausse spectaculaire, qui eut lieu après 1972, à la suite de l'excès de crédit créé par les banques et avant le choc de 1974, avait un caractère national: elle appartenait aux mesures classiques antisurcharge. Aujourd'hui, le phénomène est*

*international, de nature à dérouter même les plus blasés. Dangereux et profondément inéquitable.*

*En pesant les mots, il faut souligner qu'il représente une forme, nouvelle par ses dimensions extraordinaires, d'exploitation économique.*

*Un chiffre: en Suisse, le passage de 4% à 5½% représente pour le seul marché hypothécaire une charge supplémentaire, réellement payée par les locataires, les propriétaires indépendants et les agriculteurs, de deux milliards. Certes, il faut déduire, pour obtenir un chiffre net, la meilleure rétribution de l'épargne (il n'y a pas que de petits épargnants!) mais ajouter la hausse proportionnelle des autres formes de crédit qui chargent les budgets publics, industriels et commerciaux.*

*A l'échelle internationale, on sait qu'un des pro-*

SUITE ET FIN AU VERSO

### Le cochon de payant

De décembre 1979 à fin février 1981 (quatorze mois), dans les 71 instituts bancaires qui annoncent à la Banque Nationale Suisse l'évolution des postes de leurs bilans, l'épargne a diminué de 2,69 milliards. Mais le recul, certes général, est avant tout le fait des clients des cinq grandes banques commerciales.

Le détail est le suivant, significatif:

- 5 banques commerciales: -1,54 milliards;
- 29 banques cantonales: -0,92 milliards;
- 37 banques régionales: -0,23 milliards.

Plus de la moitié des retraits viennent des clients des grandes banques (bien conseillés!). Les banques commerciales participent pour 30% à l'épargne nationale. Faites le rapprochement:

plus de 50% des retraits, pour 30% du volume total de l'«épargne»...

\* \* \*

Une hausse du taux hypothécaire de 1% représente 1400 millions de charges supplémentaires pour les emprunteurs.

\* \* \*

1% représente, arithmétiquement, une hausse des loyers de 14% et une hausse de l'indice du coût de la vie de 2,8%.

\* \* \*

Pour qu'une meilleure rétribution de l'épargne compense la hausse de votre loyer, vous devriez posséder Fr. 160 000.—. Mais si vous avez Fr. 160 000.—, placez-les sur le marché international — les banques vous renseigneront. Vous engrangerez ainsi un petit bénéfice net et vous aurez contribué à la baisse de l'épargne, ce qui justifiera une nouvelle hausse des taux nationaux! En-dessous de Fr. 160 000.—, vous êtes un pauvre perdant et un cochon de payant.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 595 11 juin 1981  
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Eric Baier  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Victor Ruffly

# 595

## L'argent cher

*blèmes premiers est l'endettement des pays pauvres<sup>1</sup>. Il atteint des degrés inacceptables et insupportables. La hausse persistante du loyer de l'argent non seulement renforcera l'exploitation financière de ces pays, mais acculera certains d'entre eux à la faillite.*

*Le paradoxe international, c'est que le marché est abondamment ravitaillé en liquidités. Les capitaux à court terme obtenus, entre autres, par la vente du pétrole, dont le produit excède pour certains pays les possibilités de réinvestissement nationales, sont énormes. Dans la mesure où ils peuvent être placés à des taux qui dépassent 10%, le profit est double: d'abord à la vente (de l'or noir), puis au placement du produit de la vente.*

*Circonstances aggravantes, la convertibilité des monnaies crée une surenchère. Une monnaie faible se défend en offrant des conditions avantageuses.*

*Mais l'escalade n'a pas de limites. Le dollar voit des placements proches de 20%, quand bien même il est en forte hausse. Que doit dès lors offrir une monnaie dans un pays où il est nécessaire de corriger les risques de perte de change? On signale des 30% français, à un mois de terme. C'est du délire!*

*La Suisse serait sage de résister à cette politique non-maîtrisée d'argent cher, qui a dérapé au-delà des intentions de redressement conjoncturel.*

*Le développement du deuxième pilier permet, sans sacrifice particulier, de ravitailler le marché hypothécaire indigène. les banques pourraient d'autre part s'engager à ne pas servir, pour les capitaux suisses, de plaques tournantes orientant systématiquement les placements vers les profits étrangers les plus élevés. Une proportion minimale entre le*

*placement extérieur au pays et le placement interne est concevable. Une nouvelle forme de quota.*

*Il n'y a aucune raison de se laisser lier par un marché international qui tend à l'absurde.*

*Une politique nationale mérite d'être définie dans ce secteur.*

*A défaut, quelle explication donnera-t-on à ceux qui dès maintenant, locataires, paysans, ont commencé à payer? «Domaine Public» mènera systématiquement campagne contre cette redistribution injustifiée du revenu national.*

<sup>1</sup> Pour mémoire. L'endettement des pays en développement est directement lié au déficit croissant de leurs balances des paiements: 11 milliards de dollars (pays de l'OPEP exclus) en 1973, près de 70 milliards en 1980. L'endettement, devenu inévitable auprès des pays industrialisés, a littéralement explosé pendant la dernière décennie: 75 milliards de dollars en 1970, 340 milliards fin 1979. Les pays fortement endettés consacrent donc chaque année davantage d'argent à payer les intérêts de la dette et, si possible, à rembourser cette dernière: près de 11 milliards en 1971, un tout petit peu moins de 90 milliards en 1980! Le montant du service de la dette des pays en développement était, en 1979, à peu près équivalent à la masse financière (aide au développement, crédits et investissements privés) qui, la même année, était attribuée à ces pays par les pays industrialisés.

### EXPLOITATION

## La Genève souterraine des clandestins

«Tu sais, c'est une vie un peu dégueulasse.» José, travailleur clandestin pour la deuxième année consécutive, après une année passée sous permis «saisonnier», me présente ses camarades, comme lui sans papiers réguliers, dans le café qui leur sert de point de ralliement.

Combien sont-ils, dans la même situation que José, à Genève? Trois mille, quatre mille, comme l'affirme le Contrôle de l'habitant? L'estimation est délicate.

Une chose est sûre: on en est venu à créer ainsi une nouvelle catégorie de travailleurs. Leur existence est connue des autorités et admise par elles. Elle permet à certains secteurs de participer à bon compte au «redémarrage» de l'économie genevoise.

La majorité de ces travailleurs sans existence proprement légale est engagée dans l'hôtellerie, la restauration, les entreprises de nettoyage; une minorité dans le bâtiment ou dans certains petits ateliers, liés à la métallurgie du bâtiment.

La plupart de ces travailleurs sont des jeunes que le chômage en Italie, en Espagne ou au Portugal a lancé sur les chemins de l'immigration.

### PLUS DUR QUE POUR LES SAISONNIERS

Dans l'hôtellerie, dans la restauration, leur situation est à peu de choses près celle des saisonniers, permis excepté bien évidemment — jusqu'ici, le permis c'était la possibilité d'obtenir un permis annuel après 36 mois d'activité répartis sur quatre ans. Salaires: entre mille francs et mille trois cents francs, nourris à midi (on devine aisément comment); de ce montant sont déduits l'AVS (eh oui!), l'impôt à la source (il n'y a pas de petit profit pour l'Etat), les cotisations à l'assurance-maladie (voyez le clandestin se présenter et justifier de sa situation professionnelle!) et à l'assurance-chômage (toujours plus fou!).

Les clandestins, on les trouve dans toutes les exploitations, quelle que soit leur taille. Lors du séjour d'un chef d'Etat étranger dans un hôtel réputé, la police qui, par mesure de sécurité, procédait à une fouille approfondie des lieux, découvrit une vingtaine de clandestins parqués dans quelque recoin de l'envers du décor. L'affaire, bien entendu, n'eut pas de suite. Double «légalité».

### AGENCES SPÉCIALISÉES

Dans le bâtiment ou dans la métallurgie du bâtiment, ce sont le plus souvent les petites entreprises,

les petits ateliers qui prennent le «risque» d'engager directement des clandestins. Les autres sociétés ont recours aux services de modestes agences de travail temporaire qui assument, elles, les risques et les bénéfices.

On recherche surtout des travailleurs qualifiés, mais on ne dédaigne pas de mettre la main sur des manœuvres, généralement moins payés que les saisonniers dont le contrat, qui plus est, fait l'objet d'un contrôle lors de l'attribution des permis.

Deux entreprises de travail temporaire se sont vues ces derniers temps infliger de lourdes amendes, non pas pour avoir employé des clandestins, mais, selon le syndicat des travailleurs de la construction, pour avoir négligé le prélèvement des impôts et de l'AVS...

Pendant les trois mois d'hiver, l'effectif des clandestins s'accroît des saisonniers du bâtiment et de l'hôtellerie dont les patrons ont besoin pour faire «tourner» les entreprises. Même situation dans la restauration.

Voilà pour la vue d'ensemble.

## SANS DÉFENSES

Comment les clandestins vivent-ils leur passage dans notre pays? Comme les saisonniers, ils sont sans défense vis-à-vis de leurs employeurs...

Le clandestin apprend rapidement que tout différé, de quelque nature qu'il soit, débouche obligatoirement sur son retour au pays et sur le chômage. Lorsqu'il est logé par le patron, il évite difficilement d'être mobilisé pendant son jour de congé pour remplacer un absent, un malade (interrogez un patron, il vous dira que ces gens-là ne ratent pas une occasion de gain supplémentaire). Et que faire quand les impôts à la source, les déductions sociales restent dans la caisse du patron? Protester quand on est pieds et poings liés?

La recherche constante du travail, le fait de savoir que l'on est dans l'illégalité sans possibilité d'émer-

ger, sans aucun droit, plonge le clandestin dans un état de tension permanente. Il faut être jeune pour supporter cette vie-là; et ils le sont tous, ou quasiment tous. Mais imagine-t-on l'existence d'une famille, la mère avec ses enfants, perpétuellement dans la crainte qu'un bruit pourrait alerter le voisin? On cite le cas de couples qui vivent cela depuis dix ans.

## LA CONCURRENCE DES PORTUGAISES

Cette année, la situation s'est encore aggravée avec l'arrivée d'une vague plus importante d'immigrés, des Portugais et des Portugaises pour l'essentiel, femmes ou conjoints de saisonniers. Pour obtenir un travail, ces travailleurs-là se contentent de huit cents à neuf cents francs par mois. D'où une concurrence sauvage sur les salaires. On devine à qui profite cette nouvelle forme de liberté du commerce et de l'industrie dans l'esclavage.

Plonger dans le monde des clandestins, c'est découvrir un univers soigneusement camouflé. Derrière la façade de la prospérité helvétique, on

## A SUIVRE

Bonne nouvelle: les managers suisses comptent parmi les mieux payés de la planète. Qu'on prenne en compte les revenus bruts ou nets, d'un directeur général ou d'un chef du personnel, les seuls qui damnent le pion aux Suisses, ce sont les Américains (et même, selon le Management Centre Europe qui a mené l'enquête, ce sont nos chefs de personnel qui ont, en moyenne, le revenu brut le plus élevé au monde). Une médaille d'argent dont il faudra se souvenir au moment des licenciements qui accompagnent certaines «restructurations» décidées par des sociétés réputées en difficultés.

\* \* \*

Sur le front de l'uranium, comme nous le montrions tout récemment dans ces colonnes (DP 593),

constate que la richesse ou du moins le confort généralisé s'appuie sur le dénuement matériel, psychologique et juridique organisé dans l'ombre, et réputé assez bon pour toute une race d'exploités: le clandestin n'existe pas, même dans les sacrosaintes statistiques. Il y a les chiffres officiels, et une sorte d'«ailleurs» qui est toujours la Suisse, mais en réalité nulle part.

Derrière la Genève des banques et des hôtels, il y a la ville des clandestins, à plusieurs dans une chambre, voués au silence. L'hygiène suisse relève du lavage de cerveaux.

Les syndicats et en particulier les syndicats chrétiens demandent des permis pour ces travailleurs. Et ils ont raison.

Des questions fondamentales demeurent. Que penser d'une économie — celle de Genève comme celle de tous les pays prospères — incapable de résoudre les problèmes posés par l'existence d'emplois moins «intéressants» autrement qu'en déplaçant des chômeurs des pays les plus pauvres à seule fin de les exploiter, tant sous l'angle économique que sous l'angle des droits élémentaires?

la bataille fait rage, non seulement entre les géants qui se sont mis d'accord pour monopoliser la production et leurs clients aux prises avec cette nouvelle dépendance, mais entre les populations concernées et les sociétés minières. En Suède et au Canada, la contestation s'affirme contre l'exploitation des gisements. Aux Etats-Unis également: le 4 mai dernier, l'Etat du New Jersey, un an près l'Etat du Vermont, interdisait l'exploitation des mines d'uranium (décision prise pour sept ans, compromis entre le feu vert immédiat et l'interdiction définitive). Prise de conscience de la population, à la fois des dangers que représente de telles entreprises pour son environnement immédiat (épuisement et contamination de l'eau de la région), et des responsabilités des sociétés minières dans le cycle du nucléaire.

## IMPÔT ANTICIPÉ

# Activités culturelles, oui! Placements fiduciaires, non...

Depuis la transformation d'USEGO en société anonyme (1973), on ne compte plus guère en Suisse que neuf grandes entreprises (plus de mille personnes occupées; chiffre d'affaires supérieur à 400 millions) constituées en la forme de coopératives: trois émanent des milieux agricoles (Volg, Fédération laitière de Winterthour, Fédération des sociétés agricoles de Berne) et quatre appartiennent au secteur des services (Banque populaire et compagnies d'assurances Rentenanstalt, Mobilière et Patria). Ces quatre dernières étant peu connues comme coopératives et les Fédérations de sociétés agricoles et laitières demeurant inattaquables, restent les deux grandes chaînes de distribution coopérative — en clair Coop et Migros.

Au fur et à mesure de leur croissance, ces deux empires (en principe mutualistes) se voient davantage reprocher les avantages fiscaux que leur vaudrait leur statut de fédérations et de sociétés coopératives. Ces prétendus avantages ont beau avoir été éliminés sur le plan de l'impôt fédéral et avoir été compensés par des charges spéciales dans certains cantons, la question d'un impôt minimum réapparaît devant les périodiquement aux Chambres fédérales. La semaine dernière, c'est une initiative parlementaire du démocrate-chrétien lucernois Schärli, droguiste de son métier, qui a valu au Conseil national de revenir une fois de plus sur le sujet déjà traité notamment en 1957 (motion Piller), en 1976 (régime financier), et en 1978 (réforme des finances fédérales).

Cette fois, le débat n'a pas porté tellement sur les chiffres, de toute évidence défavorables aux partisans d'une imposition accrue des coopératives. En 1978 le groupe Coop a versé environ vingt mil-

lions d'impôt et cinq millions de taxes diverses. Pour l'année dernière, la Migros a de son côté payé 42 millions d'impôt, sans compter 12,8 millions de taxes diverses. Des comparaisons strictes ont même démontré que pour nombre de sociétés coopératives fédérées la transformation en sociétés anonymes aurait des effets avantageux sur le plan fiscal. Si les chiffres parlent évidemment contre M. Schärli, c'est que ce dernier voulait autre chose. Le Conseil national l'a bien compris et il a décidé de

*Cet échange sur l'imposition des coopératives a permis de relancer un débat de fond qu'il faudra bien reprendre. Yvette Jaggi (soc. VD) cerne la question en ces termes, entre autres: «(...) La coopérative n'en est plus une à partir du moment où les consommateurs reçoivent gratuitement leur part sociale au lieu de la payer, à partir du moment où ils n'ont plus à discuter, ni aucun espoir d'orienter la marche des affaires de leur société, mais au mieux à en plébisciter, par écrit si possible, les comptes et le bilan. Dès ce moment-là, la forme même de la coopérative, telle que voulue à l'origine et telle qu'ancrée dans le chapitre 26 de notre Code des obligations, n'a plus de sens. Le professeur Forstmoser, éminent spécialiste en la matière et bien d'autres juristes le disent depuis longtemps: c'est le droit qu'il faut reviser, qu'il faut profondément repenser pour éviter la confusion et l'hypocrisie à l'origine du malaise actuel.»*

ne pas donner suite à l'initiative parlementaire. Dans ce pays où sévit le régime de la liberté du commerce et de l'industrie, on ne veut pas de politique structurelle, ce qui n'empêche pas de la faire sans la nommer. Demeurent en suspens un postulat et une motion. Examinons-le de plus près!

Inutile de dire qu'il ne suffit pas d'un postulat sur les structures du commerce de détail pour empêcher le processus de concentration qui parcourt ce

secteur depuis une bonne quinzaine d'années. Le postulat ne sauvera pas un seul détaillant indépendant et ne fera pas avancer l'idée pourtant raisonnable d'une clause du besoin pour les plus grands centres commerciaux.

## DÉRISOIRE ET SCANDALEUX

Quant à la motion qui tente à imposer «les prestations directes et indirectes dont les coopératives font profiter leurs membres, ainsi que des tiers», elle est à la fois dérisoire et scandaleuse. Dérisoire parce que la plus sévère des mesures fiscales ne ferait au pire que d'égratigner des monstres de la taille de Coop ou Migros. Scandaleuse parce que l'imposition du pourcent culturel au même titre que celui d'un dividende revient à imposer les prestations d'une nature qui devrait les faire échapper à toute taxation (il n'y a pas de droits de douane sur les livres).

De plus, la motion préconise que «les prestations en espèces versées aux membres des coopératives seront imposables notamment par l'introduction d'un impôt anticipé à titre compensatoire». Cela veut dire tout bonnement que les bénéficiaires d'un concert ou d'un cours à prix réduit payeront l'impôt anticipé sur les deux ou x francs de remise, tandis que les cent cinquante milliards d'avoirs fiduciaires continueront allègrement d'échapper à toute imposition!

## A FINS CONTRAIRES

En voulant servir M. Schärli, la majorité de la commission ad hoc du National (sauf les socialistes et les indépendants) a proposé une motion qui pourrait bien aller à fins contraires. Car enfin, la Coop ou la Migros, qui sont un peu les mécènes de ce temps, pourraient bien jouer avec l'idée de renoncer à un financement d'activités culturelles qui seraient imposées comme un bénéfice distri-

bué. Les quelque 60 millions que la Migros libèrerait ainsi (après modification de ses statuts, bien sûr) pourraient être investis dans la lutte sur le front des prix, ce qui ruinerait irrémédiablement la concurrence des indépendants...

Loin de nous de croire naïvement que l'idée même du pourcent culturel est exempte d'arrière-pensées commerciales. Depuis Marc-Aurèle et les Médecins, on n'a pas trouvé mieux pour se donner une image de générosité et d'esprit d'ouverture. Mais pour démasquer ce «petit grand jeu», il faudrait quand même avoir plus de cervelle que les pauvres apprentis-sorciers, qui veulent moins d'Etat et appellent le fisc à la rescousse, qui refusent toute politique structurelle mais en font une par le plus mauvais moyen, qui croient sauver le passé en mettant l'avenir en cause.

## NOUVEAUX MÉCÈNES

### Le cadeau de Migros au nouveau canton

*Depuis 1974 il est question d'aménager un Centre de loisirs aux Franches-Montagnes. Création d'un comité provisoire d'étude, puis d'une Association en septembre 1975. Mandat donné en mai 1978 aux bureaux d'architectes et d'ingénieurs Christen du Noirmont, ainsi que Jobin et Wermeille de Saignelégier, d'établir un avant-projet de centre de loisirs avec piscine et patinoire. Devis établi à environ neuf millions dépassant largement les moyens de l'Association comme des communes concernées.*

*Deus ex machina: Pierre Arnold, président de la Migros, qui exerce comme tel une influence prépondérante sur la répartition des fonds-M au titre du pourcent culturel et autres donations à la communauté. Or donc, la Fédération des coopératives Migros avait manifesté son intention de faire un cadeau au nouveau canton. De l'avis général et du*

*gouvernement jurassien «in corpore», ce généreux présent devrait permettre la création du fameux centre de loisirs des Franches-Montagnes.*

*Le 13 mars 1980, une délégation de la Migros se rend sur place et donne son appréciation — fort critique — sur l'avant-projet: les équipements prévus (piscine et patinoire) reviennent trop cher et leur exploitation ne sera pas rentable, même avec l'effectif insuffisant prévu (quatre à cinq personnes). La Migros serait d'accord d'aller de l'avant pour un centre plus vaste, situé au sud de la halle-cantine de Saignelégier et comprenant également un manège (Franches-Montagnes oblige), un centre de fitness (santé publique, façon Migros) et des places de pique-nique (qu'on ne fait plus «sauvage» dorénavant).*

*Le projet définitif est attendu pour ce mois encore. La Migros s'engagerait pour une dizaine de millions et les communes concernées devraient faire le reste, qui pèsera lourd sur leur budget.*

*Tout le monde se réjouit d'avance de la solution miraculeusement trouvée, sans trop s'interroger sur la provenance exacte des fonds offerts par la Migros (dont le cash-flow publié est de 350 à 400 millions par an). Tout le monde — officiels et officieux — sauf les Militants francs-montagnards, lesquels, forts des succès obtenus en matière de maintien du paysage et de l'élevage dans la région, soulèvent une série de questions relatives à la forme de tourisme que suppose une telle entreprise. Un centre de loisirs à Saignelégier sera sans doute un succès sur le plan de la fréquentation et donc un gros générateur de trafic attirant d'innombrables véhicules en provenance de Delémont notamment. Ce tourisme de transit n'est pas celui que veulent les militants, partisans eux d'un tourisme d'approche qui permette de vivre le pays à son temps et à son rythme et non d'accaparer un lieu de consommation momentanée.*

*L'issue du débat est d'ores et déjà claire: ceux qui veulent «faire» l'emportent toujours sur ceux qui tiennent à poser des questions de principe. Malgré la force d'inertie généralement régnante, on préfère ceux qui agissent à ceux qui réfléchissent. Mais il est profondément bon que, probablement sans l'avoir lu, les Militants francs-montagnards rejoignent Jost Krippendorf (1): cet ancien directeur de la Fédération suisse du tourisme a su voir que «pour le tourisme, le paysage est à la fois matière première, base d'existence et moteur économique» (La vie économique, mai 1976, p. 239).*

<sup>1</sup> Jost Krippendorf «Les dévoreurs de paysage — Le tourisme doit-il détruire les sites qui le font vivre?» Lausanne, 1977.

OLIVETTI À YVERDON (suite)

### Un bon coup 100% légal

Dans une interview donnée à la «Schweizerische Handelszeitung», M. F. W. Meyer, administrateur-délégué de Hermès Precisa International, apporte quelques réponses aux questions posées par «Domaine Public» (n° 592, puis 594).

— Les actions vendues à Zurich, en hausse, à la suite d'une fuite avant l'annonce de l'accord avec Olivetti n'appartenaient pas au consortium d'actionnaires dont il fait partie, et qui attend cinq millions de francs de bénéfice de la vente d'Hermès à Olivetti.

— L'acquisition des actions n'aurait pas eu lieu par l'intermédiaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Cela, ce n'est pas M. F. W. Meyer qui le dit, mais la rédaction du journal, semble-t-il. On aurait souhaité, l'Etat de Vaud étant l'actionnaire majoritaire, une prise de position nette de l'établissement ou du Conseil d'Etat.

— Quant à son opération privée, M. F. W. Meyer la qualifie de 100% légale (sic). Qu'est-ce, dans son esprit, qu'une opération légale à 51%?

## Simplon: le Valais officiel règle ses comptes

Perçement du tunnel du Simplon. Décision le 27 décembre 1889, ouverture le 1<sup>er</sup> juin 1906, avec dix-huit mois de retard sur le programme prévu. Près de six ans de travail dans des conditions épouvantables, d'où les premières grèves que connaît le Valais. Naissance du syndicalisme valaisan dans un climat social particulièrement tendu. C'est Germain Varone qui rappelle quelques faits significatifs de cette époque dans un des derniers numéros du «Peuple valaisan» (5.6.1981), l'hebdomadaire du Parti socialiste. Pour mater le deuxième mouvement de grève lancé en juin-juillet 1901, le Conseil d'Etat valaisan, à la demande des entreprises concernées, lève la troupe (bataillons d'infanterie 88 et 89). A Brigue, l'officier de service harangue ses soldats: «Soldats, la patrie compte sur vous! On est ici pire qu'en temps de guerre! Vous devez employer vos armes pour défendre ceux qui veulent travailler contre les grévistes.» Et la «Gazette du Valais» de commenter les événements: «Ils demandent 50 centimes à l'heure d'augmentation et la journée de six heures pour les ouvriers travaillant à l'avancement du tunnel. Mais ces bons gré-

vistes devaient bien assister à leur embauchement. Ce n'est pourtant pas Moïse ou l'Empereur de Chine qui sont allés au bureau de l'entreprise pour les engager. Et s'ils trouvaient le salaire trop bas, la journée trop longue, le travail trop pénible, pour-quoi accepter?». «Les temps n'ont pas beaucoup changé pour notre presse», note Germain Varone. Le percement du tunnel du Simplon, de l'avis de certains spécialistes 39 morts et 133 blessés (57 morts et plus de 1400 blessés, selon Charles Dellberg), une étape importante dans l'aménagement des communications nord-sud en Europe, mais aussi, dans le canton du Valais, une date pour tout le mouvement ouvrier.

Pour les manifestations officielles marquant normalement le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture ces jours-ci, tout se passe comme si on avait encore des comptes à régler avec l'histoire: pas d'invitation pour les représentants des travailleurs! Germain Varone, toujours dans le «Peuple valaisan»: «(...) Il ne fallait peut-être pas trop remuer certains souvenirs qui font mal. Nous ne savons pas qui a lancé les invitations, mais on a cru bon d'inviter, par exemple, le représentant de la société de tir de Brigue. Il est vrai que les sociétés de tir et l'armée ont des accointances. Est-ce, peut-être, en remerciements des services rendus à l'époque? Nous osons espérer que non.»

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Une femme, il y a quarante ans

Souvenir.

Elle s'appelait Lilana Daneva. Bulgare. Etudiante à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne entre 1941 et 1945. Langue maternelle: bulgare. Parlant parfaitement le français, et pour autant que j'en puisse juger l'allemand, l'anglais, l'italien — et sans que j'en puisse juger le russe... Elève au Conservatoire de Lausanne, préparant sa virtuo-

sité de piano. Dansant à ravir, jolie comme un cœur — nous en étions tous plus ou moins amoureux, tout en la craignant un peu, tellement elle nous était supérieure à tous égards. «Mémoire» publié dans les Etudes de Lettres (de cent et quelques pages) sur les relations franco-bulgares, à partir de ses papiers de famille — ses deux grands-pères avaient été ministres. Au cours de l'été 1944, allant «travailler à la campagne», à Trey près de Payerne, chez un mien oncle, qui d'une part avait un Institut de jeunes gens et d'autre part un train de campagne. Y faisant la conquête non seulement de l'oncle, conseiller national et président du

Synode, mais aussi du maître-valet, solide paysan vaudois fort taciturne, et méfiant, et tout particulièrement méfiant à l'égard des «donzelles» — et en trois jours troquant sa mine un peu renfrognée contre un sourire épanoui — «passage du poète». Et le soir, après avoir travaillé au potager, pelé des légumes, vaqué aux mille besognes de la ferme, se mettant au piano et *enchantant* les pensionnaires, jeunes suisses-allemands *potus* de 16 ou 17 ans... Epousant un diplomate anglais et quittant la Suisse vers 1946...

Je lis *Hommes et femmes, le partage*, de Gabrielle Nanchen, aux éditions Pierre-Marcel Favre:

«La victoire remportée (il s'agit de la bataille pour le suffrage féminin), après un temps d'intense satisfaction, je dus me rendre à l'évidence: je bénéficiais peut-être des mêmes droits civiques que les hommes, mais rien dans ma vie concrète n'avait changé. Je continuais à me sentir traitée en mineure par la société, je continuais à ne pas comprendre pourquoi n'importe quel homme valait a priori davantage que moi.» (...)

«Mon activité parlementaire me fit progresser vers une conception toujours plus politique de la condition féminine. J'appris à déceler dans les lois qui nous régissent les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes. Elles sont innombrables! Je pus constater avec quelle désinvolture l'écrasante majorité des hommes politiques traitent des questions féminines. Je compris, enfin, que l'Etat dans son essence même est imprégné d'une philosophie sexiste.» (p. 11)

«Promouvoir l'égalité sociale des sexes, ce n'est donc pas seulement libérer la femme de son conditionnement millénaire. C'est libérer l'homme du rôle unidimensionnel dans lequel il est englué. C'est aussi, j'en suis profondément convaincue, contribuer à humaniser notre condition commune.» (p. 192 et dernière).

Vrai, cela, même dans la Suisse d'après 1970 et des droits civiques accordés aux femmes?

Gymnase de la Cité, 1975: douze maîtres de littérature française; onze hommes, une femme. Gymnase de Chamblandes 1981: six maîtres de lit-

térature française, six hommes... Dans d'autres branches, quelques femmes.

Il en va partout de même ailleurs. Femmes professeurs à la Faculté des Lettres de Lausanne? Ne vous fatiguez pas: vous en trouverez une, peut-être deux. Je ne dis rien du secteur privé, où à cette discrimination s'en ajoute une autre: de salaire.

Anecdote: deux de mes gymnasiens travaillant pendant l'été 1977 dans une coopérative de la région lausannoise (une coopérative!!), faisant côte à côte le même travail — et lui touchant environ mille francs, et elle un peu plus de six cents francs!

Votez *oui* le week-end prochain, et surtout *faites voter oui*.

Et lisez le livre de Gabrielle Nanchen, qui est un grand livre.

J. C.

## NOTES DE LECTURE

### Mort d'homme

Lorsque je lis ou relis Jeanlouis Cornuz, il surgit en moi dans un paysage de campagne ensoleillé, à La Praz au pied du Molendruz, vêtu malgré la chaleur d'un costume à la Sherlock Holmès, accompagné d'un chien bizarre et remuant.

Image sereine, digne du peintre Burnand, qui ne sied guère à l'écrivain engagé, ancien collaborateur de la revue «Contact», chroniqueur à «Coopération», traducteur passionné et incisif de Walter Matthias Diggelmann, fin connaisseur de l'Amérique des années soixante et auteur d'un livre publié en 1968 «Les USA à l'heure du LSD». Entre autres activités, à côté d'une vie de pédagogue.

En fait, le conflit entre l'image d'Epinal et l'écrivain polémiste nous introduit peut-être dans une compréhension plus en profondeur de Jeanlouis Cornuz.

Il y a quelque chose de méditatif chez Cornuz, un

homme intériorisé qui se confie peu, marche et observe en silence.

Mais il y a aussi ce déballage continu d'idées qui crépitent par association, de points de vue et de commentaires non contrôlés qui s'insinuent partout où des mots peuvent glisser. Ce foisonnement va parfois jusqu'à bassiner l'un ou l'autre lecteur de DP. En un mot, il y a l'homme silencieux et son écriture débordante.

### PENDANT LE VIETNAM

Intrigué, mais stimulé, par cette contradiction, j'abordais récemment le dernier roman de Jeanlouis Cornuz *Le Professeur*<sup>1</sup> dans un esprit de secrète amitié. Le livre se dévore sans obstacle, soutenu par un style quotidien et clair, l'auteur sachant très profondément de quoi il parle. Le roman traverse une époque agitée de l'Amérique du Nord, le temps du grand ébranlement contre la guerre du Vietnam. Norman Mailer a lui-même formidablement mis en littérature cette secousse populaire dans deux ouvrages de géant: «Pourquoi sommes-nous au Vietnam?» et «Les armées de la nuit». Le 21 octobre 1967 se déroula à Washington la plus importante manifestation contre la guerre du Vietnam. L'objectif? Le Pentagone, symbole de la puissance militaire américaine. Mailer, dans la foule, faisait alors cette réflexion: «Les tyrans peuvent encore gagner, puisqu'ils ont les fusils, mais quel plaisir de savoir qu'ils ont de sérieux ennuis et que, même s'ils gagnent aujourd'hui, ils n'ont plus la certitude d'être toujours vainqueurs.»

Ce rappel historique étant posé, le lecteur de Suisse romande va inévitablement se demander ce qui a bien pu pousser Jeanlouis Cornuz à se risquer dans une telle galère?

La réponse à cette question passe justement par la reconnaissance de la part intime et cachée de l'auteur. Jeanlouis Cornuz est harcelé par le problème de la violence et du meurtre; il prête d'ailleurs à son «Professeur» une image archaïque fascinante qu'il vaut la peine d'évoquer ici tant elle

sous-tend l'ensemble du roman. Décrivant l'exécution capitale de son ami Werner K. Vogelsang, le narrateur — professeur se souvient ainsi des derniers instants de ce résistant: (page 11) «exécuté voici vingt ans et plus, du côté de Mulhouse, à l'orée d'un petit bois — (j'étais présent moi-même) la gorge desséchée, l'estomac noué, à trente pas, *écoutant retentir en moi une détonation qui ne devait plus cesser de retentir ni ne cessera vraisemblablement jamais*». L'écho du trou fait dans les cheveux de Werner ne cessera pas de poursuivre l'auteur dans le labyrinthe de ce roman policier et s'impose au lecteur comme une interrogation cruciale sur le sens de l'existence quotidienne.

Le déficit de Jeanlouis Cornuz est de traiter sur le ton de la conversation quotidienne et banale, avec un style cordial de concierge qui vous salue le matin, recourant sans la moindre vergogne à des expressions comme «tout ceci n'intéressera pas le lecteur» ou «n'anticipons pas» ou «j'extrapole», de traiter donc sur ce ton des questions touchant la sensibilité la plus intériorisée et la plus à vif qui soit.

On me répondra qu'ayant choisi intentionnellement la forme du roman policier, l'auteur devrait être félicité de rivaliser en fausse banalité avec des Simenon ou autres Frédéric Dard, tout en insérant dans son texte force références culturelles et politiques dignes du meilleur mémorialiste.

Objection: ce n'est pas un hasard si l'écrivain, croyant choisir en toute liberté ce genre littéraire, révèle en réalité sa propre écriture écartelée entre deux pôles, la tentation extrême au silence intérieur et le foisonnement fébrile d'un homme qui n'a que peu de temps pour convaincre.

E. B.

<sup>1</sup> Aux Editions P.-M. Favre à Lausanne: «Pour Gisèle. A la mémoire de Sophie Scholl et Ulrike Meinhof.» Dans la foulée, vous retrouveriez Cornuz dans ses dernières publications, deux genres tout à fait différents, l'oratorio paru aux Editions de la Thière (Yverdon, 1979), «La Grande Année 1968», et sept portraits groupés sous le titre «Portraits sans réserves» (Payot 1977, collection Histoires d'ici).

## Les paysans, les prix... et la qualité

Dans son dernier billet paru dans «Le Pays vaudois», hebdomadaire du PAI-UDC, le conseiller d'Etat Marcel Blanc nous fait l'honneur d'une réponse au petit article «Les paysans et les prix» (DP 592, 21 mai 1981).

En conclusion, nous reprochions à l'Union suisse des paysans (USP) de ne penser qu'en termes de chiffres et de revenus; démarche un peu courte à l'heure où tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité d'une alimentation saine, d'une agriculture moins industrialisée, d'un élevage plus «humain» pour les animaux, bref d'une production de qualité.

Malgré cela, M. Blanc tient à nous rappeler que l'obtention du revenu paritaire constitue une autre nécessité, et vraiment prioritaire celle-ci.

Certes, les paysans aussi doivent gagner leur vie avant d'avoir de quoi dépenser. Mais au-delà de cette priorité matérielle, il y a celle de la santé publique et celle de la nature même de la production agricole: les paysans procurent la nourriture au pays — ce qui leur vaut la reconnaissance de

l'Etat et de la population, matérialisée par des subventions, des mesures protectionnistes et diverses aides à la survie. Dans ces conditions, on ne peut invoquer le primat absolu du revenu paritaire en négligeant toute considération de qualité, devenue pourtant primordiale à l'heure de la productivité maximisée par la chimie.

Tout cela se tient. L'USP ne peut avancer les revendications du paysan-travailleur sans retenir les responsabilités qu'il a vis-à-vis du reste du pays, alors que des sacrifices importants sont demandés au contribuable et au consommateur pour «conserver une forte population paysanne, assurer la productivité de l'agriculture et consolider la propriété agricole» (Constitution fédérale, art. 31 bis, 3 b).

PS. Où en est l'idée des prix différenciés dans l'esprit des pontes de Brugg? Dans un récent communiqué, la Société pour la protection du milieu vital rappelle que ses thèses d'avril 1979 pour une nouvelle politique agricole préconisaient un tel système de rémunération; celui-ci permettrait de distribuer les subventions et allocations non pas à ceux qui ont et produisent déjà beaucoup mais à tous les paysans en proportion inverse de la dimension de leur exploitation ou du volume de leur production.

Sixième édition (complétée) d'une brochure A4 de soixante-quatre pages «imprimées sur papier écologique 80 g/m<sup>2</sup>». Nombreux (et clairs) graphiques et schémas en couleurs. Quatre textes composés en trop petits caractères sur l'homme et l'énergie, la Suisse et le pétrole, les solutions de rechange et l'énergie nucléaire. Mille fois moins de risques de mourir par l'atome que dans un accident d'avion. Depuis l'été 1978 quatre barres de plutonium (sur 121 éléments) baignent dans la cuve de l'un des réacteurs de Beznau (la brochure coûte Fr. 3.—, plus port et emballage; BBC, CP, 1401 Yverdon).

— *Sandoz* — *L'énergie en grandes lignes*. Dépliant-dictionnaire présentant la définition de quelques 76 termes en relation avec l'énergie chez

Sandoz, qui consacre à la production de vapeur 74% de l'énergie consommée. Pas mal de lieux communs, tel l'alinéa concernant la consommation pendant le week-end: «Nous diminuons considérablement notre consommation d'énergie pendant le week-end du fait que, selon la température extérieure, nous arrêtons le chauffage ou le réduisons sensiblement.» (Sandoz, service de publicité, 4002 Bâle.)

— *UBS* — *Le diktat de l'énergie*. Brochure A5 de soixante-quatre pages, sous l'habituelle couverture glacée soulignée aux couleurs noir et rouge de l'UBS. Photos inutiles, schémas peu nouveaux mais chiffres récents. Texte bien fait (avec l'aide des ingénieurs-conseils de Motor-Columbus) et résumés didactiques à la fin de chacune des six parties de la brochure (gratuite aux guichets publicité de l'UBS).

A lire aussi, entre autres:

— *UCS* — Union des centrales suisses d'électricité: exposés présentés lors de l'Assemblée générale du 22 août 1980. Les Romands apprécieront tout particulièrement les propos des professeurs J. Freymond (Genève) et Fr. Schaller (Lausanne), ce dernier présentant ses réflexions sur la crise de 1973 (UCS, Bahnhofplatz 3, 8023 Zurich).

— Groupe de Bellerive — Entretien du 21 janvier 1980 sur l'énergie avec des représentants de l'UCS. Ces derniers ont trouvé «irréalistes» les calculs des experts mandatés par le Groupe de Bellerive, qui affirmaient qu'une amélioration du rendement des seuls appareils électro-ménagers (durée moyenne actuelle dix ans) peut économiser d'ici à 1990, date de mise en service d'un réacteur qui serait commandé aujourd'hui, davantage d'électricité que la production annuelle continue des centrales nucléaires de Mühleberg, Beznau, Fessenheim et Bugey (Groupe de Bellerive, 122 rue de Lausanne, 1202 Genève).

— *Exxon* — *The Lamp*, printemps 1981. Très bon reportage sur Rotterdam, place forte de l'économie néerlandaise et tête de pont de l'OPEP en Europe (Exxon-Corp., 1251 Av of the Americas, New York, NY 10020).

## ÉNERGIE

### A chacun son bréviaire

Le 25 mars le Conseil fédéral adoptait le «Message concernant les principes de la politique de l'énergie», qui vient justement de paraître. La discussion à propos de l'article constitutionnel sur l'énergie entre donc dans sa phase décisive.

C'est le moment qu'ont opportunément choisi diverses entreprises et organisations pour faire connaître leur point de vue aux parlementaires et autres «leaders d'opinion». Ces derniers ont reçu notamment les trois documents suivants:

— *Brown, Boveri & Cie* — *Choisir la bonne voie*.